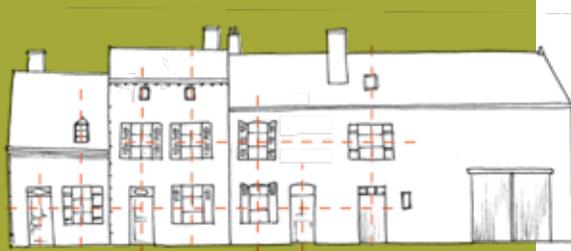
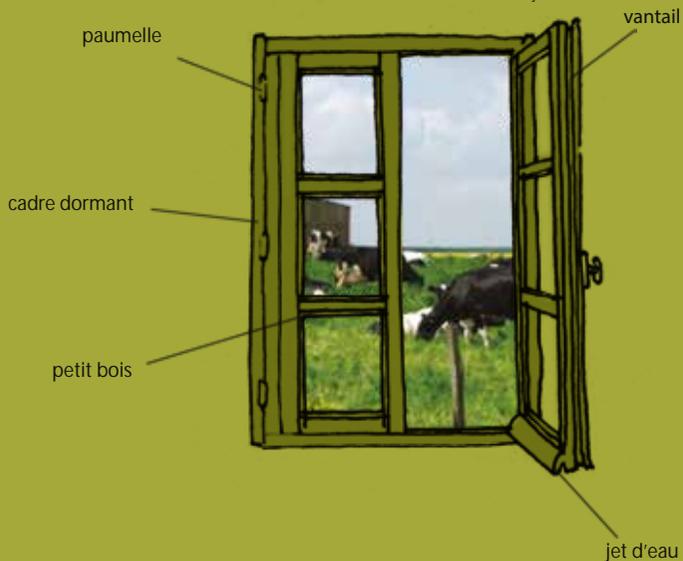


Les menuiseries, fenêtres, volets et portes contribuent à l'image du patrimoine local. Leur style, leurs dessins dépendent du caractère et de la typologie du bâtiment (architecture urbaine, rurale, maison de caractère, grange). Elles participent à la qualité de la façade. La composition n'est pas toujours systématique. Elle est organisée suivant des travées fonctionnelles, subtil équilibre entre pleins et vides.



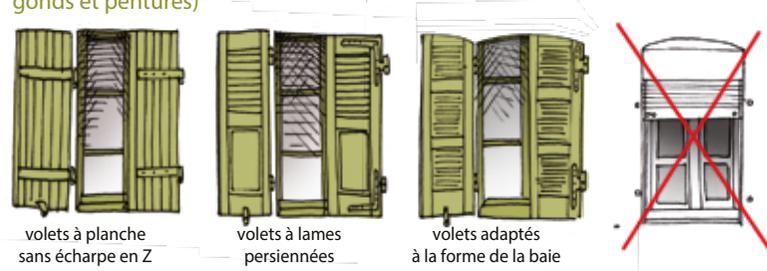
Principe de composition de façade

Schéma d'une fenêtre ouvrant à la française



Les fenêtres, dans l'architecture traditionnelle locale, sont plus hautes que larges d'au moins un tiers. Grâce à de grandes surfaces vitrées et des profils très fins, elles assurent un éclairage en profondeur. Elles sont en bois, le plus couramment à 2 vantaux, 3 carreaux par vantail.

Les volets sont en bois, battants à cadre (plein ou à lamelles) ou à planches, **sans écharpe en Z**. La forme des volets en bois s'adapte toujours à la forme de la baie. **L'ensemble sera peint** (y compris gonds et pentures)



Les portes sont en bois peint, de dessin simple, souvent pleines. Elles sont **en harmonie avec les autres menuiseries**. Les portes pleines comportent fréquemment une imposte décorée. Les portes vitrées sont souvent dotées de grilles ouvragées.



porte pleine avec imposte

porte vitrée avec imposte

porte vitrée avec ferronneries

porte pleine à planches

Les éléments de ferronneries anciens, garde-corps, grilles d'imposte et éléments de quincaillerie participent à la mise en valeur de la façade.

Nuancier ...

... Fenêtres et volets



... Portes



- Pour conserver les ferronneries anciennes, il est conseillé **de les décaper et de les peindre**.

- Privilégier la restauration des menuiseries anciennes. Parfois moins coûteuse, **elle permet de conserver le caractère de la maison** et d'assurer aussi une certaine perméabilité de la façade, évitant les problèmes d'humidité et d'air confiné. En cas de remplacement, les fenêtres anciennes seront utilisées comme modèle.

- Les fenêtres, volets et portes seront en bois, **matériau adapté au bâti ancien**. Le bois sera de préférence d'origine locale et sera peint, assurant ainsi une meilleure protection et une bonne durabilité.

- Les petits bois seront placés en face extérieure des verres.

- Vernis ou lasures sont à exclure.

- **Eviter absolument la pose de volets roulants sur du bâti ancien**, dont l'aspect est inadapté à ces architectures possédant des volets battants en bois ou des persiennes pliables en tableau.

- Pour les fenêtres **préférer des vantaux ouvrants à la française**, avec des profils fins.

- Les fenêtres ne doivent pas être posées « en rénovation ».

- Les menuiseries PVC appauvrissent l'esthétique du bâtiment (peu de couleurs et profils épais) et sont peu durables.





Le patrimoine ne se résume pas seulement aux églises et aux châteaux, c'est aussi toute la diversité des paysages, des villes et des villages dont l'architecture reflète l'histoire, la nature du sol, les savoir-faire...

Pour préserver cette diversité et éviter la banalisation de notre cadre de vie, chaque projet de construction ou de rénovation doit être pensé en fonction de son contexte. Le projet doit s'intégrer harmonieusement dans son environnement bâti et paysager, y compris à travers des formes contemporaines.

Pour vous aider et vous conseiller dans vos projets, l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Ardennes est à votre disposition. **Le standard est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h (accueil du public uniquement sur rendez-vous).**

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, les travaux de construction, de transformation, ou de réhabilitation, doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux ou d'une demande de permis de construire. Le dossier est à déposer en mairie, accompagné de dessins détaillés (plans, coupe verticale, élévations extérieures) et de photographies, permettant d'apprécier l'impact des travaux.

**Direction régionale des affaires culturelles
Grand Est**

**Unité départementale
de l'architecture et du patrimoine
des Ardennes**

Cité Administrative - 2 Esplanade Robert Badinter
08000 Charleville-Mézières
Téléphone : 03.24.56.23.16
Courriel: udap.ardennes@culture.gouv.fr

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/>



Direction régionale
des affaires culturelles

Conception UDAP et Luc Rochon © 2007,
mise à jour en 2017

